



Soutien aux universités grecques contre la privatisation de l'enseignement supérieur

Le gouvernement grec a annoncé un nouveau projet de loi sur l'éducation intitulé "Université libre", dont l'objectif principal est la création d'universités privées en Grèce. Le caractère exclusivement public et gratuit de l'enseignement supérieur est inscrit dans l'article 16 de la Constitution grecque. Grâce aux grandes luttes du peuple et de la jeunesse, l'article 16 n'a jamais été aboli malgré les efforts de plusieurs gouvernements antérieurs. Le présent gouvernement de droite tente de contourner la constitution après avoir introduit un fonctionnement particulier pour des « collègues » (au sens américain du terme) privés, l'exemple le plus récent étant la mise sur un pied d'égalité de leurs diplômes avec ceux des universités publiques. Parallèlement, le financement public de l'éducation est constamment réduit, ce qui a des effets dévastateurs sur les écoles et les universités, tandis que le nouveau cadre pousse les universités à conclure des partenariats avec le secteur privé et les entreprises multinationales. Ces décisions ne sont pas sans rappeler ce qui se passe en France.

Depuis plusieurs semaines, un grand mouvement étudiant, soutenu par l'écrasante majorité des travailleurs et des travailleuses des universités, proteste contre les nouvelles mesures gouvernementales et occupe de nombreuses universités. Ce mouvement subit une répression féroce mais persiste avec force. En réponse, le ministère grec de l'éducation envisage de faire passer les examens en distanciel pour arriver à ses fins.

Le Conseil National de la CGT FERC Sup apporte son plein soutien au mouvement contre la privatisation des universités grecques, proteste contre sa répression et s'oppose à l'utilisation du numérique à des fins de contournement de la protestation sociale.

Le Conseil National CGT FERC Sup
Paris, Le 9 février 2024